

et

Droit Social et Recherche

85, rue Rambuteau - 75001 Paris
Tél : 01 40 39 94 40
E-mail : droit.social.et.recherche@wanadoo.fr

vous proposent deux journées de formation sur le thème:

Les conséquences de la politique de décentralisation sur les collectivités territoriales et les services publics.

**Du vendredi 13 mai 2005 à 18h00
au dimanche 15 mai 2005 à 14h30**

au centre le "Bois du lys", 380 chemin du clocher, 77190 Dammarie les Lys

S NCF direct de la gare de Lyon à la gare de Melun (30min) ou RER D: gare de Melun puis Bus A (arrêt résidence J. de la Fontaine).

En voiture: autoroute A6: sortie n°12, autoroute A4: sortie Melun Sénart, autoroute A5, sortie n°15.

Le droit à la formation des élu-es

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-es locaux à la formation. Les frais de formation de l'élu-e constituent **une dépense obligatoire pour les collectivités.**

Cette loi insère au Code Général des Collectivités Territoriales, les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation, sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de *Formation & citoyenneté*.

Nous demandons à chaque élu-e, pour éviter toute difficulté liée à l'engagement de dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription joint par le responsable de la collectivité.

Les frais de transport devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.

En cas de désistement, si *Formation & citoyenneté* n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur d'un tiers.

Le coût de cette prestation sera facturé par *Formation et citoyenneté* sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

Les tarifs pour les journées :

Pour les élus et agents territoriaux des communes de:

- moins de 1000 habitants	500 €
- de 1000 à 5000	520 €
- de 5000 à 10000	550 €
- de 10000 à 20000	600 €
- de 20000 à 30000	650 €
- de 30000 à 40000	700 €
- de 40000 à 50000	750 €
- plus de 50000	800 €

Pour les Conseillers généraux et régionaux 800 €

Les tarifs comprennent les frais de formation, l'hébergement et la restauration du samedi midi au dimanche midi.

Bulletin d'inscription aux deux journées (valant convention simplifiée de formation)

Les conséquences de la politique de décentralisation sur les collectivités territoriales et les services publics, organisées par *Droit Social et Recherche et Formation et citoyenneté*,

du vendredi 13 au dimanche 15 mai 2005, à Dammarie les Lys (Seine et Marne).

L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-es est enregistré dans le Val de Marne (94). Bulletin à renvoyer par courrier ou par télécopie au 01 43 79 32 09

Nom : _____ Signature du candidat à la journée :

Prénom : _____ Conseil régional :

Adresse : _____ Collectivité territoriale :

Commune de :

Code Postal :

Ville :

E-mail :

Fonction élective :

Signature du responsable avec cachet :

Nombre d'habitants (pour les élus communaux) :

CACHET



Les conséquences de la politique de décentralisation sur les collectivités territoriales et les services publics.



Vendredi 13 mai 2005

Accueil des participants à partir de 18 heures.

Samedi 14 mai 2005

- 9h00 Ouverture et présentation des journées,** par **Gérard Filoche**,
Président de *Droit Social et Recherche*,
spécialiste en droit social.
- 9h30 Politiques libérales et réforme de l'Etat** par **Jean-Jacques Chavigné**,
diplômé de l'IEP de Bordeaux.
3 ateliers.
- 12h30 Déjeuner.**
- 14h30 Les communautés de communes ou d'agglomérations une alternative territoriale** par **Raymond Vacheron**,
Vice-président de la communauté d'agglomérations du Puy-en-Velay.
3 ateliers.
- 18h00 Clôture.**
- 19h30 Dîner.**

Dimanche 15 mai 2005

- 9h00 Les conseils généraux à l'épreuve des transferts de charges et de personnels,** par **Catherine Touchefeu**,
Conseillère générale et adjointe au Maire de Nantes, Co-présidente de *Droit Social et Recherche*.
Questions-débat.
- 11h00 Quels budgets pour les conseils régionaux? Quelle coordination entre les conseils régionaux?** par **Gérard Berthiot**, 1^{er} Vice-président de la Région Champagne-Ardenne.
Questions-débat.
- 12h30 Conclusion,** par **Geneviève Wortham**,
Conseillère régionale d'Ile de France.
- 13h00 Déjeuner.**

Formation et Citoyenneté
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris

formation
& Citoyenneté